

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS704

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la personne mentionnée »

les mots :

« le fournisseur mentionné ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« elle »

le mot :

« il ».

III. – En conséquence, procéder aux mêmes substitutions à l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec les alinéas 4 et 8.